

MÉMOIRE DU CPQ

Planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029

Août 2025



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca

Table des matières

Résumé	3
1. Introduction	5
2. Commentaires généraux du CPQ	8
2.1 L'immigration permanente	8
Orientation 2	11
Orientation 3	12
Orientation 4	13
Orientation 5	14
2.2 L'immigration temporaire	15
Orientation 1	18
Conclusion	20

Résumé

Le Québec fait face à des défis démographiques majeurs, marqués par un besoin croissant de main-d'œuvre qualifiée. En 2024, on ne comptait que 93 jeunes Québécois pouvant entrer sur le marché du travail pour chaque 100 départs à la retraite possibles, ce qui illustre un déséquilibre préoccupant. Depuis la dernière planification pluriannuelle de l'immigration, ce déficit a été partiellement comblé par la contribution des immigrants économiques – travailleurs permanents, temporaires et étudiants étrangers –, qui occupent des postes dans des secteurs essentiels touchés par des pénuries, comme la santé, l'éducation, l'ingénierie, les technologies de l'information et la recherche scientifique. Par leurs compétences et leur formation, ces nouveaux arrivants soutiennent la croissance des entreprises québécoises et contribuent à la prospérité collective.

Au-delà de son apport économique, l'immigration enrichit également le tissu culturel du Québec et la vitalité de ses régions. Les perspectives et expériences variées des personnes issues de l'immigration peuvent favoriser l'innovation, la tolérance et l'inclusion. Cette diversité culturelle renforce aussi la compétitivité internationale des entreprises, en leur permettant de mieux comprendre les réalités multiculturelles et les marchés mondiaux.

Cela dit, en matière d'accueil de demandeurs d'asile, le Québec a assumé ces dernières années une part disproportionnée de leur prise en charge par rapport à son poids démographique au sein de la fédération canadienne. Une meilleure répartition de ces personnes à travers le pays est nécessaire pour atténuer la pression exercée sur le Québec.

Pour répondre aux défis démographiques et économiques, tout en favorisant une intégration réussie des immigrants, le Conseil du patronat du Québec (CPQ) recommande d'augmenter les seuils d'immigration permanente et d'aligner une grande part de la sélection des candidats sur les besoins socioéconomiques et ceux du marché du travail. En ce qui concerne l'immigration temporaire, il est crucial que le Québec incite le gouvernement fédéral à revoir les règles du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) afin de faciliter l'accès à des travailleurs de tous niveaux de qualification, notamment en retirant la limite de 10 % de TET à bas salaires dans les entreprises, en rétablissant la durée de deux ans pour ces permis et en abolissant l'interdiction de recruter dans les régions métropolitaines où, selon le gouvernement, le taux de chômage serait élevé. Le CPQ recommande aussi que le gouvernement du Québec élargisse et maintienne la procédure de traitement simplifié et l'exemption sur le ratio d'embauche. Par ailleurs, il importe de faciliter l'accès à la résidence permanente pour les travailleurs temporaires déjà présents au Québec.

Le soutien aux entreprises dans leurs efforts de recrutement et d'intégration des travailleurs étrangers demeure essentiel. De plus, il faut maintenir les activités pour attirer les étudiants étrangers et retirer les seuils limitant leur nombre. Pour favoriser l'intégration, il est également recommandé de privilégier l'immigration francophone ou francophile, d'offrir des cours de francisation adaptés avant et après l'arrivée, de renforcer la reconnaissance des acquis et des compétences des personnes immigrantes, et d'encourager une collaboration étroite entre les

employeurs, les employés, les organismes d'employabilité et les gouvernements locaux, notamment pour mettre en place des mesures d'intégration régionales efficaces.

En somme, l'immigration demeure un levier stratégique incontournable pour répondre aux défis économiques et sociaux du Québec¹. Elle nécessite toutefois une planification rigoureuse, des règles adaptées aux réalités du marché du travail et des investissements soutenus dans l'intégration afin que l'économie du Québec puisse continuer à bénéficier pleinement de ses retombées positives.

En conséquence, pour les six orientations figurant dans le cahier de consultation, le CPQ défend les positions ci-dessous et propose les principales mesures suivantes :

Orientation 1 : nous ne pouvons souscrire à la volonté du gouvernement du Québec de réduire de 13 % le nombre de personnes résidentes non permanentes au Québec en lien avec le PTET. Il est fondamental pour notre économie de maintenir la proportion actuelle de TET au sein de ce programme et d'en alléger le fonctionnement.

Orientation 2 : le CPQ ne souscrit pas aux trois scénarios de seuils permanents préconisés par le gouvernement du Québec pour les quatre prochaines années. Il recommande d'augmenter la cible d'immigration permanente afin que le Québec puisse admettre 44 800 immigrants économiques permanents par année, afin de répondre aux besoins économiques et démographiques du Québec.

Orientation 3 : viser une proportion de plus de 75 % de connaissance du français chez les personnes immigrantes permanentes nous semble réaliste, dans la mesure où le gouvernement du Québec facilite les choses en fournissant les moyens suffisants aux travailleurs et aux entreprises pour permettre un apprentissage adéquat de la langue.

Orientation 4 : nous appuyons l'accroissement de la part des personnes immigrantes permanentes déjà présentes au Québec, afin qu'elles représentent entre 63 et 66 % des admissions à la fin de la période. Toutefois, une telle progression ne serait réaliste et vraiment efficace que dans le cadre d'un rehaussement du seuil annuel d'admission de résidents permanents à 70 000 personnes.

Orientation 5 : nous appuyons le principe de maintenir une forte proportion d'immigration économique, soit de plus de 60 %, dans les admissions permanentes, afin de répondre aux enjeux de main-d'œuvre dans les secteurs stratégiques priorités de l'économie québécoise. Toutefois, seul un scénario à 70 000 immigrants permanents permettrait au Québec de mieux remplir ses responsabilités éthiques et internationales, tout en donnant à l'économie québécoise les moyens d'atteindre son plein potentiel de développement.

Orientation 6 : nous appuyons la volonté du gouvernement du Québec de rééquilibrer la répartition des admissions dans les programmes d'immigration humanitaire afin d'assurer une meilleure attribution à travers la fédération canadienne.

¹ À titre d'exemple, selon le directeur parlementaire du budget, en raison de la récente décision du gouvernement fédéral de limiter l'immigration, la croissance économique du Canada sera inférieure de 1,7 % à ce qu'elle aurait été sans cette baisse. Exprimé en dollars, ce ralentissement équivaut à une production inférieure de 37 milliards de dollars par année.

1. Introduction

Le CPQ regroupe des entreprises et des associations sectorielles œuvrant dans tous les secteurs d'activités et toutes les régions du Québec. Il représente directement et indirectement les intérêts de plus de 70 000 employeurs de toutes tailles, tant du secteur privé que parapublic, et est considéré comme une référence incontournable dans ses domaines d'intervention.

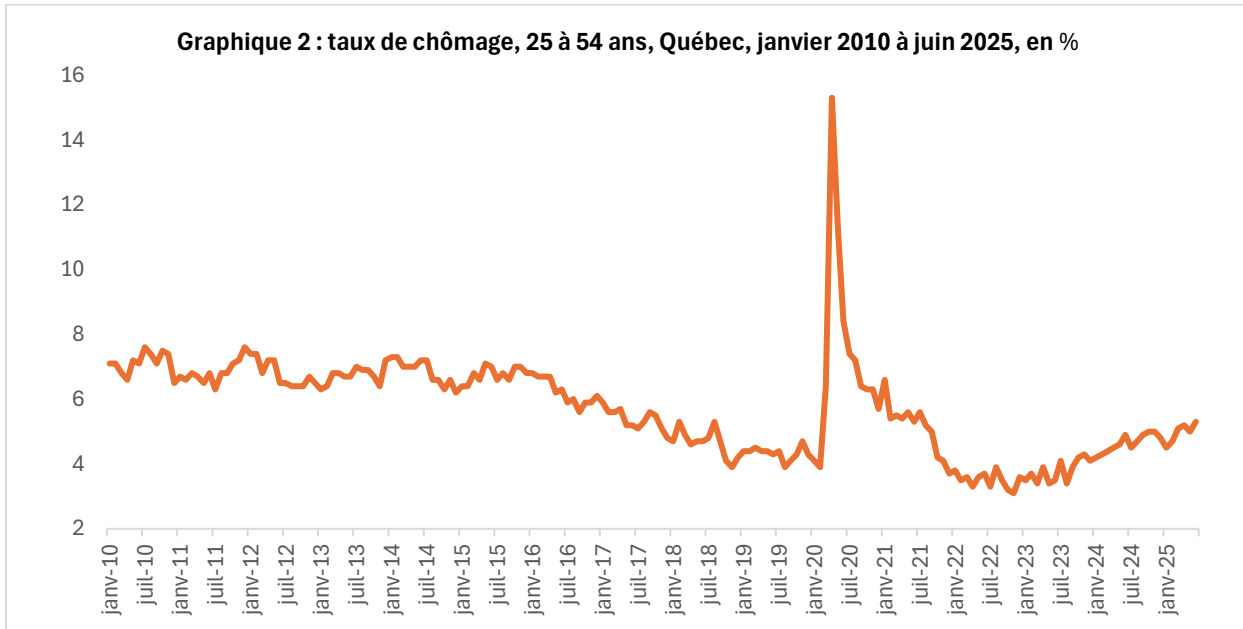
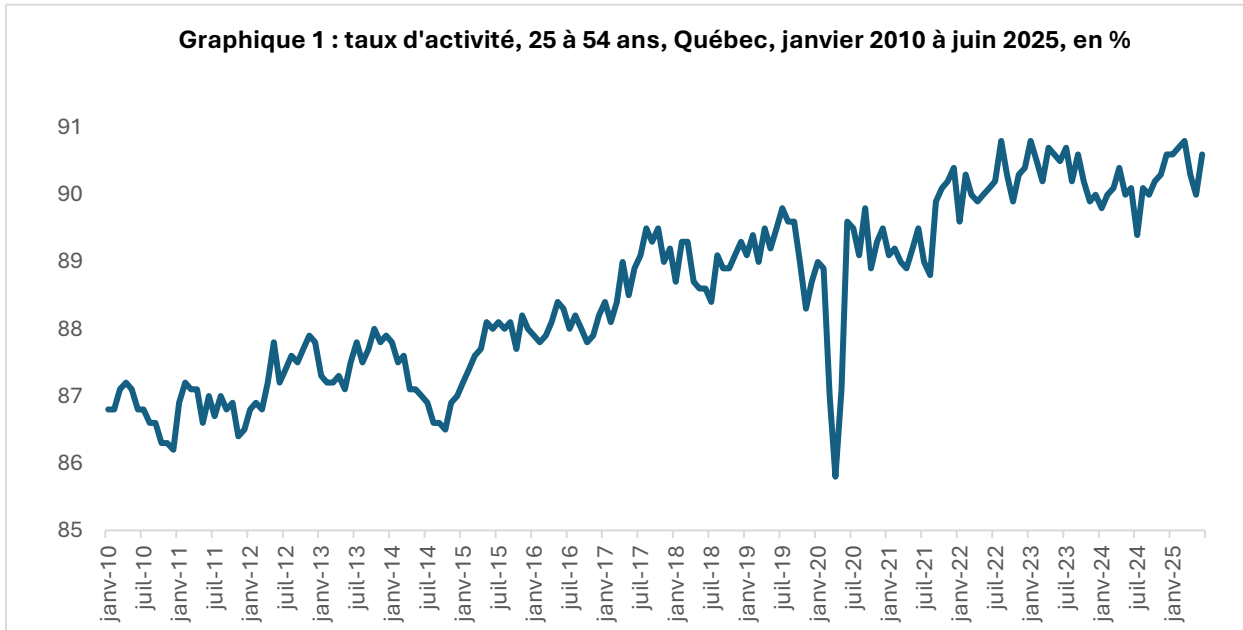
Incarnant la voix des employeurs, le CPQ intervient auprès des gouvernements, des agents de la vie économique et de l'opinion publique afin de promouvoir un environnement d'affaires propice à la prospérité et à un développement économique responsable.

Or, la question de l'immigration revêt une importance capitale à cet égard. Notre organisation et les employeurs que nous représentons sont pleinement conscients que ce sujet est sensible, car il touche à des dimensions clés de la vie collective : l'identité culturelle, l'économie et la cohésion sociale. Elle suscite à la fois des espoirs et des inquiétudes, selon que l'on y voit une source de dynamisme ou une pression sur les ressources et l'équilibre existants. La diversité des perceptions, nourrie par l'histoire, le contexte économique et les débats politiques, en fait un thème où les opinions sont souvent polarisées.

La planification pluriannuelle de l'immigration du gouvernement du Québec constitue un exercice stratégique essentiel, tant pour la vitalité démographique et linguistique que pour la prospérité économique. Nous soulignons l'importance de cet exercice qui permet aux parties prenantes de notre société d'exprimer leurs besoins et leurs attentes face à l'immigration, tout en permettant aux élus et aux ministères de prendre des décisions basées sur les faits et non sur de seuls aléas politiques ou conjoncturels. Menée en toute objectivité, une immigration planifiée favorise une adéquation entre les qualifications des immigrants et les besoins économiques du pays, assure une meilleure intégration des immigrants, et, surtout, permet aux employeurs (des secteurs publics et privés) de mieux planifier leurs ressources et d'éviter les chocs provoqués par des variations brusques dans les arrivées et les conditions d'embauche liées à des décisions politiques ou des crises ponctuelles comme celle que nous vivons actuellement. Dans un contexte marqué par le vieillissement accéléré de la population, la baisse prévisible de la population en âge de travailler et des pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs névralgiques, l'immigration demeure l'un des leviers essentiels pour soutenir la croissance économique, assurer la continuité des services et favoriser le dynamisme des régions.

Nous constatons au quotidien l'impact des contraintes démographiques sur la capacité des organisations à recruter, à croître et à innover. Le taux d'activité élevé des personnes âgées de 25 à 54 ans (voir graphique 1), soit le bassin principal de travailleurs, confirme la mobilisation soutenue de la population active. Ce niveau de participation témoigne de l'impact positif des initiatives d'incitation au travail, de formation et de maintien en emploi. Toutefois, il met aussi en lumière les limites structurelles de la croissance de la population active locale, qui a atteint un certain plafond. Dans ce contexte, l'immigration économique s'impose plus que jamais comme

un levier stratégique pour soutenir la vitalité du marché du travail, répondre aux besoins des entreprises et assurer la pérennité de la croissance économique du Québec. Aussi, bien que le taux de chômage ait connu une légère remontée au cours de la dernière année (voir graphique 2), il demeure à des niveaux historiquement bas. Cette situation reflète un marché du travail toujours tendu, caractérisé par une forte demande de travailleurs et une offre limitée.



Sources : Statistique Canada, tableau 14-10-0287-01

Il ne faut pas minimiser les coûts économiques et sociaux de la rareté main-d'œuvre. Les entreprises sont présentement à bout de souffle et peinent à pourvoir les postes vacants. Avoir moins de travailleurs se traduit souvent par une hausse des coûts pour les consommateurs par le simple effet de l'offre et de la demande. Bref, personne ne gagne à réduire le nombre de travailleurs.

Nous mesurons également les défis auxquels font face les nouveaux arrivants dans leur intégration au marché du travail et la société québécoise, en particulier en matière de francisation, de reconnaissance des compétences et de régionalisation.

Ce mémoire, issu des concertations avec les organisations membres du CPQ, s'inscrit dans le cadre des consultations publiques entourant la planification pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, afin de faire valoir la perspective des employeurs sur les orientations proposées. Il vise à rappeler le rôle crucial de l'immigration dans le maintien et le développement du tissu économique québécois, à formuler des constats sur les forces et les limites du système actuel, et à proposer des recommandations concrètes pour concilier les impératifs économiques avec les objectifs linguistiques et sociaux du Québec.

Plus précisément, nous insistons sur l'importance d'adopter une approche équilibrée et pragmatique, capable de répondre aux besoins du marché du travail tout en assurant la mise en place de mécanismes efficaces pour accueillir les personnes immigrantes et favoriser leur intégration harmonieuse à la société québécoise. Nous formulons également des propositions concrètes pour améliorer l'arrimage entre l'immigration économique, la formation, la francisation et la régionalisation. Enfin, nous appelons à une meilleure prévisibilité des politiques d'immigration et à une concertation renforcée entre les gouvernements, les employeurs et l'ensemble des parties prenantes dans la définition des cibles et des paramètres des différents programmes.

2. Commentaires généraux du CPQ

2.1 L'immigration permanente

L'immigration permanente constitue un levier stratégique pour le développement économique, social et culturel du Québec. Elle doit être planifiée de manière à répondre aux besoins du marché du travail tout en contribuant à la vitalité démographique et linguistique de la province. Il est essentiel d'assurer la pérennité du français, langue officielle et commune du Québec, en maintenant une part significative de l'immigration permanente composée de personnes qui connaissent déjà le français à leur arrivée. Cela dit, cette exigence ne doit pas exclure des talents stratégiques qui, bien que non francophones à leur entrée, peuvent apporter une forte valeur ajoutée au Québec dans des domaines prioritaires, par exemple ceux de l'intelligence artificielle, des technologies de l'information, de l'aéronautique et des sciences de la vie. Ces personnes devraient pouvoir accéder à la résidence permanente sous réserve de suivre des parcours de francisation adaptés, avant et après leur arrivée, leur permettant d'acquérir rapidement la maîtrise de la langue et de s'intégrer pleinement dans la société québécoise.

Par ailleurs, l'immigration permanente joue un rôle clé dans le maintien du poids démographique du Québec au sein du Canada. Dans les faits, la croissance démographique du Québec en 2024 reposait exclusivement sur les gains migratoires. L'accroissement naturel étant maintenant négatif, il n'est plus une source de gains de population pour le Québec². Dans un contexte où la population du Québec croît plus lentement que celle des autres provinces, il est crucial d'augmenter les seuils d'immigration pour éviter un affaiblissement de l'influence politique et économique de la province au sein de la fédération canadienne.

Cependant, l'attractivité du Québec comme destination pour les immigrants économiques est aujourd'hui freinée par des délais excessivement longs pour l'obtention de la résidence permanente et l'imprévisibilité quant aux critères d'accès aux programmes qui mènent vers la résidence permanente. Actuellement, le traitement des dossiers dans la catégorie économique varie entre 32 et 36 mois, ce qui place le Québec en situation de désavantage compétitif par rapport aux autres provinces canadiennes, d'autant que le gouvernement fédéral a mis en place plusieurs initiatives visant à attirer les immigrants francophones hors Québec³. Par ailleurs, au cours de la dernière année, le Québec a procédé unilatéralement à des modifications, voire à des gels de plusieurs programmes d'immigration, sans tenir compte des personnes immigrantes qui s'étaient conformées aux démarches préalablement établies. Ces changements ont souvent été

² Le Québec a enregistré un peu plus de décès (78 800) que de naissances (77 400) en 2024, ce qui se traduit par un accroissement naturel de -1 400 personnes. Source : Bilan démographique du Québec. Édition 2025.

³ <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/campagnes/immigration-francophone-hors-quebec/immigration-francophone-entree-express.html>.

mis en œuvre sans délai de transition suffisant, limitant la capacité de réaction des personnes concernées.

Afin d'attirer les meilleurs talents et de répondre rapidement aux besoins des entreprises, il est nécessaire d'assurer une prévisibilité dans la réglementation et de ramener ces délais sous la barre des 24 mois pour l'ensemble du processus, de la sélection à la confirmation de résidence permanente.

L'intégration des immigrants au marché du travail québécois est également un enjeu fondamental. Pour maximiser leur contribution, il est indispensable d'améliorer l'accompagnement à la fois des entreprises et des personnes immigrantes, notamment en renforçant les programmes d'intégration en emploi et de francisation. Il est problématique de faire reposer sur les personnes immigrantes les lacunes de notre système d'apprentissage du français, alors qu'il s'agit d'un engagement tripartite entre le gouvernement, les employeurs et les travailleurs eux-mêmes. Or, à l'heure actuelle, la responsabilité qui revient au gouvernement est sous-estimée. En effet, malgré la mise en place de Francisation Québec, les services de francisation offerts sont encore souvent défectueux, difficiles d'accès ou mal adaptés aux réalités du marché du travail. Trop peu d'initiatives tiennent compte des contraintes des milieux de travail, de la diversité des parcours professionnels ou des horaires atypiques. Sans une offre publique plus souple, mieux financée et ancrée dans les milieux de travail, il est illusoire d'espérer un résultat différent.

D'autre part, une meilleure reconnaissance de l'expérience, des qualifications et des compétences acquises à l'étranger est également cruciale pour que les immigrants puissent occuper des postes à la hauteur de leur potentiel et de leur formation. Ce sont des enjeux qui font l'objet de réflexions et de mises à niveau depuis des années, sans que les résultats soient nécessairement au rendez-vous.

Enfin, les immigrants ne se contentent pas de répondre aux besoins de main-d'œuvre des entreprises : ils contribuent directement à améliorer les services offerts à l'ensemble de la population. Leur présence est aujourd'hui essentielle dans des secteurs névralgiques, tels que les soins de santé, les services sociaux et l'éducation. Il est toutefois nécessaire d'accroître leur intégration dans d'autres secteurs stratégiques, notamment l'industrie de la construction, puisque cette main-d'œuvre supplémentaire pourra nous permettre d'atteindre nos objectifs en matière de logement et de soutenir nos efforts visant à accroître l'offre résidentielle à travers la province.

Ainsi, l'immigration permanente, bien planifiée et mieux accompagnée, représente une réponse structurante aux défis économiques, sociaux, démographiques et linguistiques du Québec. Elle nécessite des mécanismes efficaces de sélection, des délais compétitifs, des mesures d'intégration ambitieuses et une vision claire de son rôle dans la construction de l'avenir de la province.

Renforcer et adapter les programmes permanents d'immigration économique au Québec

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) demeure un outil central pour attirer et favoriser le maintien en emploi des talents déjà établis au Québec. En effet, ceux-ci étant déjà francisés et familiarisés avec la culture professionnelle québécoise, les délais et les coûts d'intégration s'en trouvent ainsi réduits. Conçu à l'origine pour faciliter l'accès à la résidence permanente des travailleurs étrangers temporaires et des étudiants internationaux diplômés du Québec, il a permis, au fil des ans, de combler rapidement des besoins de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques, d'autant plus que certaines professions admissibles ne se qualifient pas au Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ). Le CPQ et les employeurs qu'il représente sont donc préoccupés par l'avenir du PEQ, qui a fait ses preuves en matière d'intégration réussie et de régionalisation de l'immigration. Le moratoire dont il fait l'objet envoie un très mauvais message aux employeurs et aux candidats. Nous craignons qu'il entraîne le même résultat que celui qui avait été imposé au Programme des immigrants investisseurs, dont la suspension pendant plusieurs années, jusqu'en janvier 2024, a eu comme conséquence pratique de mettre fin au programme par un effet d'attrition. Plutôt que d'envisager la suppression ou la réduction du PEQ, il nous apparaît essentiel de le maintenir à l'avenir.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que certaines modalités des volets actuels du PSTQ mériteraient d'être ajustées. Dans le volet 1, les employeurs déplorent que le pointage accordé à l'offre d'emploi validée compte peu dans la sélection du dossier du candidat, alors qu'il est reconnu que le lien d'emploi est fondamental dans l'intégration d'un travailleur étranger. De plus, les nombreux changements apportés dans le système de pointage présentent un enjeu de prévisibilité, pour le candidat comme pour l'employeur qui l'accompagne dans sa démarche. Ces changements entraînent des coûts et des délais inutiles, sans oublier une incertitude pour le travailleur.

Par ailleurs, il serait important que les ingénieurs souhaitant s'établir durablement au Québec n'aient pas l'obligation de passer par le volet 3, qui encadre l'accès des professions réglementées à la résidence permanente. Une telle restriction pourrait ralentir leur accession au statut de résident permanent et freiner leur pleine intégration professionnelle. L'accessibilité au volet 1 pour ces professionnels devrait être maintenue, afin de garantir la flexibilité nécessaire pour les attirer et les enraciner, sachant que leur rôle est crucial dans les projets d'infrastructure, de construction, de transition énergétique et de développement technologique.

Enfin, dans le volet 4, qui vise les talents de haut niveau, les critères actuels apparaissent trop restrictifs, manquent de clarté et empêchent de recruter un plus grand nombre de profils de chercheurs et d'experts dont les compétences sont pourtant essentielles à l'innovation et au développement économique du Québec. Ce volet devrait être élargi non seulement à plus profils stratégiques, mais aussi à un plus grand nombre de talents d'exception qui, bien qu'ils ne possèdent pas encore une connaissance suffisante du français au moment du dépôt de leur demande de résidence permanente, s'engagent à suivre un parcours de francisation adapté

après leur arrivée. Cette flexibilité permettrait d'attirer des experts de calibre international dans des domaines clés.

Dans un contexte où l'économie québécoise s'apprête à connaître, au cours des prochaines années, une vague importante de transferts et de cessions d'entreprises, l'attraction d'entrepreneurs et d'investisseurs étrangers représente aussi un levier stratégique pour assurer la pérennité et le dynamisme du tissu économique. L'immigration d'affaires peut donc générer des retombées majeures, notamment en stimulant la croissance économique, en favorisant l'innovation technologique, en augmentant les investissements privés, en diversifiant les secteurs d'activité, en créant des emplois de qualité et en élargissant l'assiette fiscale. Elle contribue également à maintenir la propriété et le contrôle d'entreprises stratégiques au Québec, tout en ouvrant l'économie à de nouveaux réseaux et partenariats internationaux. En mettant en place un environnement d'affaires et un cadre réglementaire favorables à l'accueil et à l'intégration de ces entrepreneurs et investisseurs, le Québec peut renforcer sa compétitivité à l'échelle mondiale, un atout important dans notre volonté collective de diversification de nos marchés d'exportation. Les immigrants investisseurs jouent un rôle clé dans l'établissement de ponts économiques entre leur territoire d'adoption et leur pays d'origine, contribuant ainsi au développement de nouveaux corridors commerciaux et à l'internationalisation de notre tissu entrepreneurial. Des seuils plus élevés en matière d'immigration permanente permettront d'accueillir un nombre plus important d'immigrants entrepreneurs et investisseurs⁴, au bénéfice de l'ensemble de la société.

Orientation 2

De manière concrète, par rapport à l'orientation 2 soumise à la consultation pluriannuelle de l'immigration 2026-2029, le CPQ ne souscrit pas aux trois scénarios de seuils préconisés par le gouvernement du Québec pour les quatre prochaines années.

Le CPQ recommande d'augmenter la cible d'immigration économique permanente à **44 800 par année**, afin de répondre aux besoins économiques et démographiques du Québec.

Ce niveau permettrait de maintenir le taux d'activité – c'est-à-dire la proportion de personnes en âge de travailler – à un niveau stable dans les décennies à venir et d'augmenter la richesse des Québécois à travers une hausse du PIB par habitant, tout en assurant une légère croissance de la population.

⁴ Le Programme des immigrants investisseurs ne s'est jamais réellement relevé du moratoire imposé en 2022 et 2023. Seuls cinq dossiers ont été déposés en 2024, alors que les besoins sont nombreux. Afin de rendre le programme plus attrayant, le CPQ propose l'instauration d'un mécanisme distinct de sélection et d'admission continue pour les candidats francophones de la catégorie des gens d'affaires, ainsi que l'abolition de la contribution financière non remboursable de 200 000 \$.

Ce chiffre n'est pas lancé au hasard. Il s'appuie, entre autres, sur les travaux de la Chaire Jacques-Parizeau de HEC Montréal⁵, ainsi que sur les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale⁶, qui indiquent que l'offre de main-d'œuvre d'ici 2033 proviendra principalement, outre des jeunes actuellement aux études, des personnes immigrantes qui s'établiront au Québec au cours des années à venir. Les personnes immigrantes devront pourvoir minimalement le quart des 1,4 million d'emplois qui seront occupés par des personnes qui ne sont pas actuellement sur le marché du travail au Québec au cours de la période 2024-2033. Or, la cible annuelle actuelle de 50 000 immigrants permanents ne suffit plus pour contrer les effets du vieillissement de la population et ne permettra pas d'optimiser une convergence économique permettant de convertir un nombre suffisant de résidents non permanents (RNP) présents au Québec en immigrants permanents. En effet, convertir massivement des RNP en résidents permanents, sans augmenter les seuils, viendrait saturer presque entièrement le volume d'immigration permanente.

En somme, un ajustement de la cible d'immigration économique permanente au cours des trois prochaines années apparaît comme une voie soutenable et réaliste pour maintenir la vitalité économique et démographique du Québec, tout en gérant de façon plus équilibrée les effectifs de résidents non permanents.

Tableau 1 : proposition de répartition de l'immigration permanente, par année, Québec

Résidents permanents	2026-2029
Immigration économique	44 800
Regroupement familial	15 400
Réfugiés et personnes en situation semblable	9 100
Autres immigrants	700
Total	70 000

Orientation 3

Dans le cadre du processus de renouvellement des permis de travail pour les travailleurs étrangers temporaires (tant dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires [PTET] que du Programme de mobilité internationale [PMI]) présents au Québec depuis trois ans ou plus, il serait pertinent d'adopter une approche plus pragmatique et inclusive en ce qui concerne l'exigence de la connaissance du français.

⁵ Chaire de recherche Jacques-Parizeau en politiques économiques, HEC Montréal, Planifier un atterrissage en douceur : analyse économique des enjeux en immigration au Québec, disponible [ici](#).

⁶ Gouvernement du Québec, État d'équilibre du marché du travail à court et à moyen termes : diagnostics pour 516 professions, disponible [ici](#).

À l'heure actuelle, le renouvellement du permis est conditionnel à la démonstration d'un niveau de compétence linguistique prédéfini. Nous proposons que cette exigence soit remplacée par un engagement du travailleur à poursuivre ou à entreprendre une démarche d'apprentissage du français. Dans ce contexte, le gouvernement du Québec devrait faciliter et fournir les moyens suffisants aux travailleurs et aux entreprises pour permettre un apprentissage adéquat. Une telle approche permettrait de mieux concilier les objectifs d'intégration linguistique du Québec avec les réalités du marché du travail, tout en favorisant une transition réaliste et équitable vers une meilleure maîtrise du français pour les travailleurs, au bénéfice des entreprises qui en dépendent.

En outre, la décision envisagée par le gouvernement du Québec de demander au gouvernement fédéral de restreindre l'accès au permis de travail post diplôme (PTPD) aux seuls étudiants étrangers maîtrisant le français comporte des risques importants. Elle exclurait une part significative de diplômés anglophones formés au Québec, déjà intégrés partiellement au marché du travail et en processus de francisation, privant ainsi la province de talents qualifiés. Une telle mesure pourrait aussi créer une iniquité entre provinces, incitant certains diplômés du Québec à s'établir ailleurs au pays, tout en permettant à des titulaires de PTPD formés dans d'autres provinces de travailler ici sans connaissance du français. Plutôt qu'un critère linguistique strict à la diplomation, une approche graduelle et inclusive, appuyée par des mesures de francisation en entreprise, favoriserait leur intégration et leur contribution durable à l'économie québécoise.

À ce propos, il convient de souligner que les programmes de Francisation Québec ne sont pas adaptés aux étudiants internationaux, car ils les empêchent de respecter les conditions de leur visa d'étudiant.

Orientation 4

Il est envisageable d'accroître la proportion de personnes immigrantes déjà présentes sur le territoire québécois au moment de leur accession à la résidence permanente, en la faisant passer de 63 % à 66 %. Toutefois, une telle progression ne serait réaliste et vraiment efficace que dans le cadre d'un rehaussement du seuil global annuel d'admission des résidents permanents à 70 000 personnes, ce qui implique l'accueil de 44 800 immigrants économiques. Ainsi, il serait toujours possible, de manière viable, d'envisager la venue d'immigrants permanents en provenance de l'étranger.

En effet, une augmentation du seuil global permettrait d'intégrer un plus grand nombre d'individus déjà établis au Québec dans les différentes catégories d'immigration permanente⁷, notamment

⁷ En incluant les arriérés dans les programmes économiques, ce sont 142 500 personnes qui sont en attente, même si elles ont été approuvées comme se qualifiant à la résidence permanente, ou même invitées par Québec à présenter leur demande. Il ne s'agit ainsi pas de retards administratifs, mais bel et bien d'un décalage créé par les quotas imposés par le gouvernement du Québec. Selon le scénario

les volets économiques (TET en transition, diplômés du Québec) et les personnes ayant obtenu le statut de réfugié sur place. Cette orientation favoriserait une meilleure stabilité du marché du travail, tout en optimisant les retombées des efforts déjà investis en matière d'intégration socioprofessionnelle et linguistique pour ces personnes.

En misant davantage sur la régularisation des personnes présentes et intégrées, le Québec pourrait consolider une approche à la fois plus cohérente, plus inclusive et plus efficiente de la planification de l'immigration permanente.

Orientation 5

Dans le cadre de la planification pluriannuelle de l'immigration pour les quatre années à venir, il serait judicieux de maintenir la part de l'immigration économique à un niveau supérieur à 60 % du total des admissions. Une telle orientation permettrait de répondre de manière plus ciblée aux besoins du marché du travail, de soutenir la croissance économique, d'assurer le dynamisme démographique de plusieurs régions, et de renforcer la capacité d'innovation et de compétitivité du Québec.

En effet, les personnes immigrantes sélectionnées dans le cadre de l'immigration économique présentent généralement un fort potentiel d'intégration socioéconomique, notamment en raison de leurs compétences professionnelles, de leur expérience de travail ou de leur connaissance du français. Leur présence contribue à pallier les pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs stratégiques, à soutenir la vitalité des PME, à stimuler la création d'entreprises et à élargir l'assiette fiscale.

Cependant, pour que cette proportion soit maintenue tout en respectant les engagements du Québec en matière d'immigration humanitaire (réfugiés, personnes protégées) et de regroupement familial, il est nécessaire d'opter pour un scénario d'admission qui prévoit une hausse du nombre total d'immigrants accueillis. À cet égard, tous les scénarios, ceux à la baisse tout comme le 2c proposé par le ministère – qui prévoit un maintien des seuils à 45 000 personnes –, ne permettent pas d'atteindre les objectifs énoncés de manière réaliste. Un scénario à 70 000 immigrants permanents – soit 44 800 immigrants économiques – permettrait au Québec de mieux remplir ses responsabilités éthiques et internationales, tout en donnant à l'économie québécoise les moyens d'atteindre son plein potentiel de croissance.

qui serait retenu à partir des seuils proposés dans le document de consultation et des différentes catégories d'immigration, le temps d'attente pour obtenir la résidence permanente serait de 4 à 70 ans !

Source : <https://www.ledevoir.com/societe/907762/plus-142-000-personnes-attendent-residence-permanente-quebec>.

2.2 L'immigration temporaire

Dans une perspective de soutien à la croissance économique et à la vitalité sociale et démographique du Québec, il est essentiel de maintenir, à l'horizon 2029, un niveau d'immigration temporaire et de mobilité internationale permettant aux entreprises de réaliser leur plein potentiel, et aux communautés de bénéficier de l'apport des étudiants étrangers.

Au cours des dernières années, le Québec a subi une pression accrue sur son bassin de main-d'œuvre, se traduisant par une pénurie généralisée de travailleurs disponibles. Certains secteurs sont plus affectés que d'autres par la faible disponibilité de la main-d'œuvre, mais aucun secteur économique n'échappe à cette problématique. Alors que les postes à pourvoir au Québec s'établissaient à un sommet de plus de 260 000 à l'été 2022, ils s'élèvent toujours à plus de 110 000 à l'heure actuelle. Ce nombre représente près de 3 % de tous les emplois existants (voir tableau 2).

Tableau 2 : Quelques statistiques sur le marché du travail, en mai de chaque année⁸

	2017	2018	2019	2021	2022	2023	2024	2025
Postes vacants	82 935	118 935	146 240	188 780	258 655	201 425	135 735	113 315
Taux de postes vacants (%)	2,4	3,3	3,9	5,1	6,5	5,0	3,4	2,9
Prestataires d'assurance-emploi	136 940	113 180	109 510	346 010	126 580	101 100	111 250	117 650
Ratio prestataires AE/postes vacants	1,7	1,0	0,7	1,8	0,5	0,5	0,8	1,0

Sources : Statistique Canada, tableau 14-10-0371-01 et tableau 14-10-0011-01

Même si le ratio actuel est d'une personne en situation de chômage pour un emploi disponible, cela ne signifie pas que tous les postes vacants peuvent être pourvus par les personnes sans emploi. Des enjeux d'adéquation persistent entre les compétences détenues par les chercheurs d'emploi et celles requises pour les postes offerts, si bien qu'une période de formation ou de requalification est souvent requise. Par ailleurs, un décalage géographique peut également compliquer le jumelage, les emplois disponibles n'étant pas toujours situés à proximité des personnes en recherche d'emploi. Pour répondre à leurs besoins immédiats de main-d'œuvre, de nombreuses entreprises ont été contraintes de recruter à l'international, notamment par l'entremise du PTET. Ce recours s'est notamment manifesté dans des secteurs clés, comme le manufacturier, la restauration, le tourisme et le transport routier de marchandises, où les pénuries sont particulièrement aiguës.

Malgré les efforts importants déployés par les entreprises pour former leur personnel et automatiser et numériser leurs activités, ces démarches nécessitent du temps, des

⁸ Statistique Canada n'a pas publié de données sur les postes vacants pour l'année 2020.

investissements considérables et des compétences parfois difficiles à trouver localement, particulièrement pour les PME. De plus, certains secteurs demeurent peu mécanisables et continuent de dépendre fortement de la main-d'œuvre humaine. Dans ce contexte, l'immigration temporaire représente une solution complémentaire essentielle pour répondre rapidement aux besoins critiques de main-d'œuvre, assurer la continuité des opérations et, dans certains cas, accéder à des expertises spécialisées qui soutiennent la transition technologique et le transfert de connaissances. Les témoignages éloquentes d'entreprises qui devront diminuer, voire cesser leurs activités en raison des changements apportés au PTET par le gouvernement canadien depuis septembre 2024, montrent de façon évidente la nécessité de recourir aux travailleurs étrangers temporaires pour assurer le dynamisme des entreprises québécoises, et ce, dans presque tous les secteurs économiques.

Ainsi, il est recommandé de maintenir le nombre de travailleurs étrangers temporaires (TET) à travers le PTET au niveau actuel au moins jusqu'en 2029. Les TET issus de cette voie de l'immigration temporaire jouent un rôle crucial dans la capacité des entreprises québécoises à atteindre leurs objectifs économiques, en occupant des postes que la main-d'œuvre locale ne suffit pas à pourvoir. Dans un contexte de rareté persistante de main-d'œuvre et de départs à la retraite plus nombreux que les jeunes entrant sur le marché du travail, réduire le nombre de travailleurs issus du PTET risquerait de freiner la production, l'innovation et la compétitivité des entreprises, tant dans le Grand Montréal que dans les régions.

Au chapitre de la régionalisation, le CPQ souscrit aux efforts qui ont été déployés au cours des dernières années pour accroître la présence des personnes immigrantes en région. Toutefois, les employeurs déplorent que l'effort de régionalisation se soit fait au détriment des entreprises de la grande région montréalaise. D'une part, la région métropolitaine est le siège de plusieurs industries de pointe, notamment l'intelligence artificielle, le jeu vidéo, l'aéronautique et l'aérospatiale. D'autre part, les entreprises situées en périphérie de l'île de Montréal, touchées par cette mesure, se voient privées de talents alors que l'offre de main-d'œuvre locale est très faible.

Dans le cadre du Programme de mobilité internationale (PMI), il est également important de maintenir les permis de travail à des fins d'emploi ainsi que ceux délivrés à des fins de résidence permanente. Ces permis soutiennent les entreprises québécoises dans la réalisation de leurs objectifs économiques et assurent la mobilité de la main-d'œuvre en conformité avec les engagements du Québec dans le cadre d'accords internationaux. À moyen terme, il est impératif que le Québec parvienne à convaincre le gouvernement fédéral et celui des autres provinces de réduire le nombre de personnes demandeuses d'asile sur son territoire, et à obtenir une meilleure répartition de ces demandeurs à l'échelle canadienne. Ainsi, les permis de travail émis pour des motifs humanitaires pourraient alors diminuer. En conséquence, les efforts du PMI devraient viser, à moyen terme, à réduire la proportion de ces permis humanitaires ainsi que les permis liés aux politiques d'intérêt public pour privilégier davantage les volets économiques et d'emploi, tout en respectant les obligations humanitaires internationales.

À cet égard, la question des réfugiés et des demandeurs d'asile (RDA) soulève des enjeux majeurs, tant sur le plan humanitaire que pour la gestion des ressources publiques. En effet, depuis la fin de la pandémie, le nombre de demandes a fortement augmenté, une tendance qui, selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), devrait s'accroître au cours des prochaines années, avec un doublement prévu du nombre de réfugiés à l'échelle mondiale d'ici la fin de la décennie.

Or, dans un contexte où le volume des demandes est appelé à croître, il est essentiel d'adopter des mesures proactives afin d'accélérer le traitement des dossiers, de délivrer rapidement des permis de travail et de faciliter, pour les demandes acceptées, l'intégration des RDA par la francisation et l'accompagnement vers le marché du travail. Il est également impératif que la répartition des RDA au Canada soit plus équilibrée : le Québec devrait en accueillir un nombre proportionnel à son poids démographique dans la Confédération, afin d'éviter une pression disproportionnée sur ses infrastructures et services. Cette demande est d'autant plus justifiée que, durant les quatre premiers mois de 2025, les deux tiers des 12 000 demandeurs d'asile traités par l'Agence des services frontaliers du Canada sont entrés par le Québec⁹.

Finalement, le retour au nombre d'étudiants internationaux que nous connaissions avant les coupures annoncées en 2024 est tout aussi fondamental. Depuis un an, certains établissements d'enseignement ont enregistré une baisse de 30 % de leurs inscriptions dans les cycles supérieurs et à la formation professionnelle, ce qui est directement attribuable aux politiques des gouvernements en immigration. La concurrence pour attirer les meilleurs étudiants étrangers est féroce et planétaire. Plusieurs collèges et universités en Europe et aux États-Unis, ainsi que les gouvernements de ces régions, offrent des conditions et des bourses très alléchantes pour recruter les meilleurs talents. Le Québec et ses institutions doivent donc se démarquer pour les attirer. Des secteurs clés de notre économie, comme l'intelligence artificielle et le secteur manufacturier, embauchent énormément de diplômés issus de la formation professionnelle jusqu'au 3^e cycle universitaire. Ces étudiants contribuent significativement à la vitalité économique et sociale du Québec. Ils dynamisent les campus, enrichissent le tissu social par leur diversité culturelle et alimentent le marché du travail, tant pendant leurs études que par la suite, lorsqu'ils choisissent de s'établir au Québec. Cela est vrai tant dans les grands centres urbains que dans les régions, où leur apport est souvent déterminant pour soutenir les institutions d'enseignement, les entreprises locales et les services publics. Soulignons au passage que la 13^e édition du classement *QS Best Student Cities (2026)* place Montréal au 1^{er} rang des meilleures villes universitaires au Canada, au 2^e rang en Amérique du Nord – derrière Boston – et au 18^e rang dans le monde.

En somme, pour soutenir la compétitivité des entreprises, favoriser la vitalité des communautés et respecter les engagements du Québec, il est indispensable de préserver, jusqu'en 2029, les

⁹ Gouvernement du Canada, demandes d'asile par année, disponible [ici](#).

niveaux actuels d'étudiants internationaux et de TET issus du PTET, et de maintenir les permis de travail du PMI à des fins économiques et de résidence permanente, tout en planifiant une réduction progressive des permis de travail humanitaires et des permis des Politiques d'intérêt public lorsque les conditions le permettront. Cette approche permettrait de concilier efficacité économique, cohésion sociale et responsabilité humanitaire, au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

Orientation 1

➤ Orientation 1.1

L'environnement d'affaires actuel ne permet pas d'envisager une réduction de 13 % du nombre de TET présents au Québec. À l'horizon 2029, dans un contexte où les entreprises québécoises poursuivent leur croissance et où la rareté de main-d'œuvre demeure un enjeu structurel, il est essentiel, selon le CPQ, de maintenir la proportion actuelle de TET dans le cadre du PTET.

Dans la foulée de la consultation publique, il est attendu que le gouvernement du Québec réaffirme clairement ses positions auprès du gouvernement fédéral. À cet effet, pour le PTET, nous recommandons de reprendre et de transmettre à Emploi et Développement social Canada (EDSC) l'ensemble des demandes formulées par les acteurs économiques, afin de mettre en place des mesures concrètes visant à soutenir les entreprises québécoises et à atténuer les effets de la rareté persistante de main-d'œuvre. Celles-ci sont les suivantes :

- **Le retrait de la limite de 10 % du nombre de TET à bas salaires dans les entreprises**, une restriction qui ne reflète plus la réalité économique actuelle. Dans de nombreux secteurs – notamment l'agroalimentaire et la transformation alimentaire, la restauration, l'hôtellerie, le transport routier de marchandise, le textile, l'aérospatial, la transformation manufacturière, les technologies de l'information et les services –, la proportion de postes vacants excède ce seuil, rendant la contrainte arbitraire et contre-productive. Pour plusieurs entreprises, le recours accru à des TET est parfois la seule solution pour maintenir la production, offrir des services et éviter des fermetures partielles ou totales.
- **Le retrait de l'interdiction de recruter des TET dans les régions métropolitaines où le taux de chômage dépasse 6 %**. Cette règle repose sur l'hypothèse qu'il existe toujours une réserve de travailleurs locaux disponibles, ce qui ne correspond pas aux observations des employeurs. Dans les faits, les postes offerts par les entreprises ne trouvent pas preneurs, en dépit d'efforts considérables de recrutement local, en raison d'un manque de candidats formés, disponibles ou intéressés.
- **Le maintien de la procédure de traitement simplifié pour l'attraction des TET et leur exemption du ratio d'embauche**. Dans une large mesure sous la responsabilité du gouvernement du Québec, ces deux mécanismes permettent de répondre rapidement aux besoins urgents des entreprises et de limiter le fardeau administratif. Dans un contexte où les délais de traitement peuvent déjà être longs et fastidieux, il faudrait revenir à un nombre élargi

d'emplois au sein du traitement simplifié¹⁰, soit celui qui prévalait avant les restrictions de 2025.

- **Le retour à un permis de travail d'une durée de deux ans pour les TET à bas salaires.** La réduction de la durée actuelle fragilise la relation d'emploi et augmente les coûts administratifs pour les entreprises, tout en rendant le Québec moins attractif pour les travailleurs étrangers, qui privilégient des destinations offrant plus de stabilité et de prévisibilité.

➤ **Orientation 1.2**

Pour le CPQ, le Québec devrait également demander au gouvernement fédéral de préserver pleinement l'accessibilité au Programme de mobilité internationale (PMI) pour les travailleurs étrangers et leurs familles qui arrivent initialement sur le territoire par l'entremise d'un recrutement, d'un transfert intra-entreprise ou de nos accords commerciaux internationaux. Ces programmes demeurent des leviers indispensables pour répondre aux besoins particuliers de main-d'œuvre, favoriser la mobilité des talents et soutenir la compétitivité des entreprises québécoises dans le contexte d'une économie mondialisée.

Le CPQ **soutient la démarche du gouvernement du Québec en matière de RDA** et il est recommandé de poursuivre le dialogue pour mettre en place un accord structurant entre le Québec et le gouvernement fédéral afin d'améliorer la gestion des réfugiés et demandeurs d'asile, d'assurer une répartition équitable du financement et de régulariser l'accès aux services de santé, d'éducation, de logement et d'intégration. Cet accord devrait également prévoir l'accélération du traitement des dossiers, la délivrance rapide des permis de travail ainsi que la mise en œuvre de mesures renforcées de francisation et d'accompagnement vers l'emploi. Par ailleurs, il importe que la répartition des demandeurs d'asile au Canada reflète le poids démographique de chaque province, afin d'éviter que le Québec prenne en charge une part disproportionnée de l'accueil, comme c'est actuellement le cas.

Pour les **étudiants étrangers**, le Québec devrait adopter une approche ouverte et concertée, en reconnaissant leur contribution essentielle à la formation d'une main-d'œuvre qualifiée et au dynamisme économique et social de la province. **Nous demandons de rehausser** le nombre d'étudiants étrangers (**revenir au niveau de 2024**) pour les institutions d'enseignement, afin qu'elles puissent pleinement répondre à la demande et jouer leur rôle de vecteur de développement. Les décisions touchant les étudiants internationaux devraient être prises en étroite concertation avec les parties prenantes, notamment les employeurs, les institutions et les ministères sectoriels, afin d'assurer une meilleure cohérence avec les réalités académiques, économiques, sociales et régionales. Enfin, plutôt que d'imposer des mesures coercitives, le

¹⁰ Pour être en accord avec les rapports sur l'état d'équilibre du marché du travail à court et à moyen termes : diagnostics pour 516 professions, **disponible [ici](#)**

gouvernement devrait privilégier une approche prévisible et incitative dans le temps. Cette vision permettrait de maximiser la contribution des étudiants internationaux à la prospérité et à la vitalité de la société québécoise.

Conclusion

L'avenir économique et social du Québec dépendra en grande partie de sa capacité à attirer et à accueillir des talents venant d'horizons divers, et à favoriser leur établissement permanent. Dans un contexte de vieillissement rapide de la population, de pénuries persistantes de main-d'œuvre et d'une concurrence internationale accrue, l'immigration n'est pas simplement une option : il s'agit d'un choix stratégique.

En adoptant une planification pluriannuelle ambitieuse et prévisible, en harmonisant les seuils d'immigration avec les besoins réels du marché du travail, en soutenant la francisation et l'intégration en emploi, et en favorisant une répartition équilibrée des responsabilités avec le gouvernement fédéral, le Québec se donne les moyens d'assurer sa prospérité à long terme.

Ces orientations ne visent pas seulement à répondre aux urgences du présent, mais à bâtir un Québec plus compétitif, inclusif et résilient. En misant sur une approche concertée, pragmatique et orientée vers les résultats, le Québec pourra non seulement relever les défis immédiats de rareté de main-d'œuvre, mais aussi investir dans une prospérité durable, inclusive et résiliente, au bénéfice de l'ensemble de notre société.

1010, rue Sherbrooke Ouest, bureau 510
Montréal (Québec) H3A 2R7
Téléphone : 514-288-5161
Sans frais au Québec : 1-877-288-5161

Courriel : info@cpq.qc.ca

cpq.qc.ca



PROSPÉRER ENSEMBLE

cpq.qc.ca